

Annexe B

Demande de certification

Fabricants/Fournisseurs : instructions

Instructions pour l'établissement d'une demande de certification du Pompes à chaleur système-module

Le concept pompe à chaleur système-module est un standard pour la planification et la construction d'installations de pompe à chaleur jusqu'à une puissance d'env. 15 kW.

Le fournisseur définit les pompes à chaleur système-module (hardware) spécifiques à son entreprise et les fait contrôler par un institut de certification indépendant.

Les formulaires du GSP peuvent être **téléchargés sur www.pac-systeme-module.ch**

Une demande de certification du Pompes à chaleur système-module comprend les documents suivants que le demandeur adresse au fournisseur de pompes à chaleur :

- Demande de certification (Document N°1)
- Matrice système-module avec les sous-modules (Document N°2)
- Feuille de données tech. pour chaque type de pompe à chaleur (Document N° 3)
- Brève description du concept de régulation et de commande (Document N° 4)
- Feuille de données tech. pour chaque chauffe-eau avec les plans
- Feuille de données tech. pour chaque accumulateur avec les plans
- Exemple de formulaire du protocole de mise en service du fabricant/fournisseur
- Documentation commerciale du Pompes à chaleur système-module
- Confirmation du respect du cahier des charges (Document N° 5)
- Schéma de principe hydraulique avec indication de l'emplacement des sondes (Document 6)

Envoi de la demande:

Les documents doivent être adressés par e-mail à: info@fws.ch

Partenaires coopérants

